

## PROCES VERBAL

**Conseil Communautaire du mercredi 13 avril 2022**

### **A Venteuges**

Nombre de conseillers communautaires : 85

Date de convocation : 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 13 avril à 19h30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Venteuges sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

#### Présents :

Mmes Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Nathalie VIZADE, Gisèle RASPAIL (La Besseyre-St-Mary), Anne-Lise JAMON, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Chantal FARIGOULE, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Madeleine ROMEUF, Laurence CUBIZOLLES, Michèle Malfant et Marie-Claude COUFORT.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Alain CHATEAUNEUF, Philippe MONPLOT, Pascal BISCARRAT, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Roland DEBERLE Alain BESSON, Norbert BERNARD, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Loïc TRONCHERE, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, André DORIER, Jean-Paul FAGHEON, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC.

#### Pouvoirs :

Mme Marie-Andrée PERREY à M. Christophe BRUGEROLLE, Mme Claudine POTIN à M. Gérard GOUDARD, Mme Gisèle PABIOU à M. Franck NOEL-BARON, M. Jean-Pierre BOUET à M. Gilles RUAT, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Nathalie VIZADE, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, M. Serge ROCHER à M. Yves ATTARD, M. Denis GAILLARD à M. Nicolas VIGIER, M. Joël PLANTIN à Mme Madeleine ROMEUF, M. Gaston CHACORNAC à M. Philippe MOLHERAT, M. Michel BRUN à Mme Chantal FARIGOULE, M. Jérôme SAUVANT à Mme Sandrine ROUX et Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie Christine DELABRE

#### Absents Excusés :

Mmes Séverine EYNARD, Nathalie BOUDOUL, Florence BELLUT, Magalie MISSONNIER, BRUN Anne-Marie et MM. Alain CUSSAC, VACHER Mickael, Jean-Claude BAGES et Alain FOUILLIT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine DELABRE

En préambule, le Président a présenté le rapport d'activités de la Communauté de communes 2021 aux conseillers communautaires.

Il a précisé la mise en place de réunions de secteurs sur les thématiques de la REOM/TEOM, fiscalité, pacte financier et fiscal...

**2022-02-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 10 mars 2022**

**Rapporteur : M. BEAUD**

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 3 mars 2022 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 85 membres en exercice, 62 étaient présents et 14 pouvoirs ont été donnés par : M. Michel BECKERT à M. Gérard BEAUD, Mme Nathalie VIZADE à Mme Jessica COUDERT, Mme Claudine POTIN à Mme Patricia BARLIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Caroline SAHUC, M. Christian NICOUX à Mme Annie BOULARAND, M. Franck NOEL-BARON à M. Jean-Pierre BOUET, M. Paul TORRENT à M. Philippe MOLHERAT, Mme Laurence CUBIZOLLES à M. Gaston CHACORNAC, Mme BRUN Anne-Marie à M. Didier HANSMETZGER, Mme Madeleine ROMEUF à M. Joël Plantin, M. Jérôme SAUVANT à M. Joël PLANTIN, M. Yves ATTARD à Mme Gisèle PABIOU, M. Robert BESSE à Mme Karine CROS et Mme Nathalie RAMBOURDIN à Mme Marie Christine DELABRE.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

M. Jean Louis PORTAL a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- 1- **Validation du PV du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021** : adoptée à 75 pour, 0 contre et 1 abstention (M Alain CUSSAC).
- 2- **Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de Communes**
- 3- **Vote du compte de gestion 2021 de la Communauté de communes** : adoptée à 70 pour, 0 contre, 2 abstentions (M. Franck NOEL BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET) et M. Alain GARNIER)) et 4 qui n'ont pas pris part au vote ((M. Jean-Pierre BOUET, M. Gaston CHACORNAC et son pouvoir Mme Laurence CUBIZOLLES et Mme Martine Pays).
- 4- **Compte administratif 2021 du Budget Principal** : adoptée à 69 pour, 0 contre, 5 abstentions ((M Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck Noël BARON, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M Yves ATTARD et M. Alain GARNIER).
- 5- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget Général** : adoptée à 72 pour, 0 contre, 3 abstentions (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON et M. Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote ((M. Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à M. Joël PLANTIN)).
- 6- **Vote du compte de gestion 2021 de la ZAE Chambaret** : adoptée à 74 pour, 0 contre et 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET).
- 7- **Compte Administratif 2021 Budget Annexe ZAE Chambaret** : adoptée à 72 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Nathalie BOUDOUL).
- 8- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe ZAE Chambaret** : adoptée à 74 pour, 0 contre, 0 abstention et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Alain GARNIER et Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Joël PLANTIN)).
- 9- **Vote du compte de gestion 2021 de la boulangerie de Villeneuve d'Allier** : adoptée à 74 pour, 0 contre, 0 abstention et 2 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Pierre BOUET et Alain GARNIER).
- 10- **Compte Administratif 2021 Budget annexe 2021 Multiple Rural de Villeneuve d'Allier** : adoptée à 66 pour, 0 contre, 8 abstentions (M. Didier HANSMETZGER, Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON, Mme Karine Cros et son pouvoir M. Robert BESSE, M. Alain Garnier et M. Denis GAILLARD).
- 11- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe Multiple Rural de Villeneuve d'Allier** : adoptée à 66 pour, 0 contre, 8 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER, Thierry ASTRUC, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Alain GARNIER et Denis GAILLARD, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Nathalie BOUDOUL et M. Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Joël PLANTIN)).
- 12- **Vote du compte de gestion 2021 du pôle d'artisanat d'art de Saint-Ilpize** : adoptée à 72 pour, 0 contre, 2 abstentions (M. Pascal CHASSEFEYRE et M. Alain GARNIER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Marie-Andrée PERREY et M. Jean-Pierre BOUET).
- 13- **Compte Administratif 2021 Budget Annexe 2021 Pôle d'Artisanat d'Art à Saint-Ilpize** : adoptée à 71 pour, 0 contre et 3 abstentions (M. Pascal CHASSEFEYRE, Mme Gisèle RASPAIL (Cronce) et M. Alain GARNIER).
- 14- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe Pôle d'Artisanat d'Art** : adoptée à 75 pour, 0 contre et 1 abstention (M. Alain GARNIER).
- 15- **Vote du compte de gestion 2021 de la boulangerie d'Ally** : adoptée à 71 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Pascal CHASSEFEYRE) et 4 n'ont pas pris part au vote (MM. Thierry ASTRUC, Jean-Pierre BOUET, Alain GARNIER et Mme Magalie MISSONNIER).
- 16- **Compte administratif du Budget Annexe 2021 Boulangerie d'Ally** : adoptée à 60 pour, 0 contre, 9 abstentions (M. Didier HANSMETZGER, Pascal CHASSEFEYRE, Pascal BISCARAT, Alain GARNIER, Denis GAILLARD, Christian CHAZELET, Mme Gisèle RASPAIL (CRONCE) et Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE) et 5 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON, Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT et son pouvoir Mme Nathalie VIZADE et Mme Sylvie MICHEL).
- 17- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe boulangerie d'Ally** : adoptée à 61 pour, 0 contre, 10 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER, Pascal CHASSEFEYRE, Pascal BISCARRAT, Norbert BERNARD, Alain GARNIER, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLET, Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE), 5 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Louis PORTAL, André DORIER et Joël Plantin, Mmes Marie-Claude COUFORT et Michèle Malfant).
- 18- **Vote du compte de gestion 2021 de la MARPA de Lavouôte-Chilhac** : adoptée à 73 pour, 0 contre, 1 abstentions (M. Alain GARNIER), 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET et Mme Michèle Malfant).
- 19- **Compte Administratif 2021 Budget annexe MARPA** : adoptée à 62 pour, 1 contre (Mme Michèle Malfant), 10 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Gisèle RASPAIL (Cronce), Lydie BERTONI, Martine PAYS, Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, Marie Claude COUFORT et MM Thierry ASTRUC, Nicolas VIGIER, Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Bernard VISSAC).

- 20- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe MARPA :** adoptée à 63 pour, 1 contre (Mme Michèle MALFANT) et 12 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Chantal FARIGOULE, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Marie-Claude COUFORT, Gisèle RASPAIL (Cronce), Karine CROS et son pouvoir Robert BESSE, MM. Thierry ASTRUC, Jean-François BLANC, Nicolas VIGIER et Alain GARNIER).
- 21- Vote du compte de gestion 2021 de la ZAE de Lachamp à Saugues :** adoptée à 69 pour, 0 contre, 4 abstentions (MM. Franck NOEL-BARON (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUET) et Alain GARNIER, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD) et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Louis PORTAL, Maurice LAC et Jean-Pierre BOUET).
- 22- Compte Administratif 2021 Budget annexe ZAE Lachamp Saugues :** adoptée à 54 pour, 0 contre, 20 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Gisèle RASPAIL (Cronce), M. Thierry ASTRUC, M. Jean-François BLANC, M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir Yves ATTARD, Mme Lydie BERTONI, Mme Martine PAYS, M. Nicolas VIGIER, Mme Magalie MISSONNIER, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, M. Alain GARNIER, M. Denis GAILLARD, M. Christian CHAZELET, M. Guy LAFOND, M. Jean-Marc CUBIZOLLES, Mme Michèle MALFANT).
- 23- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe ZAE Lachamp Saugues :** adoptée à 55 pour, 0 contre et 21 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Gisèle PABIOU et son pouvoir Yves ATTARD, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Magalie MISSONNIER, Karine CROS et son pouvoir Robert BESSE et Mme Michèle MALFANT, MM. Thierry Astruc, Jean-François BLANC, Loïc SICARD, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Nicolas VIGIER, Alain GARNIER, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLETT et Jean-Marc CUBIZOLLES).
- 24- Vote du compte de gestion 2021 du Budget des ordures ménagères à Saugues :** adoptée à 72 pour, 0 contre, 2 abstentions (MM. Jean-François BLANC et Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Nathalie BOUDOUL et M. Jean-Pierre BOUET).
- 25- Compte Administratif 2021 Budget annexe Ordures Ménagères Saugues :** adoptée à 70 pour, 0 contre, 3 abstentions (MM. Pascal BISCARAT, Alain GARNIER et Mme Martine PAYS) et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Chantal FARIGOULE).
- 26- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexes Ordures Ménagères :** adoptée à 72 pour, 0 contre, 2 abstentions (Mme Martine PAYS et M. Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Louis PORTAL et Mme Madeleine ROMEUF (pouvoir donné à M. Joël PLANTIN)).
- 27- Vote du compte de gestion 2021 de l'atelier relais Garage PAILHES :** adoptée 72 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 3 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET et M. Gaston CHACORNAC et son pouvoir Mme Laurence CUBIZOLLES).
- 28- Compte Administratif 2021 du budget annexe Atelier-Relai PAILHES :** adoptée à 71 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Maurice LAC et Mme Marie-Claude COUFORT).
- 29- Vote du compte de gestion 2021 des cuisines centrales du CAT à Langeac :** adoptée à 71 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 4 n'ont pas pris part au vote (MM. Lac Maurice et Jean-Pierre BOUET, Mmes Marie-Andrée PERREY et Sylvie MICHEL).
- 30- Compte Administratif 2021 budget annexe du CAT :** adoptée à 70 pour, 0 contre, 2 abstentions (MM. Franck NOEL BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET) et Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Pierre BOUET et Guy LAFOND).
- 31- Vote du compte de gestion 2021 de l'auberge de Chanteuges :** adoptée à 71 pour, 0 contre, 4 abstentions (MM. Franck NOEL-BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET) et Alain GARNIER, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD), 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET).
- 32- Compte Administratif 2021 Budget annexe Auberge du Pays de Chanteuges :** adoptée à 48 pour, 1 contre (Mme Nathalie BOUDOUL), 22 abstentions (M. Didier HANSMETZGER, M. Pascal CHASSEFEYRE, Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), M. Jean-François BLANC, M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir M. Franck NOEL BARON, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD, Mme Lydie BERTONI, Mme Martine PAYS, M. Nicolas VIGIER, Mme Magalie MISSONNIER, M. Hervé ROMAGON, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, M. Alain GARNIER, M. Jean-Jacques LUDON, M. Denis GAILLARD, M. Guy LAFOND, Mme Marie-Claude COUFORT, M. Jean-Marc CUBIZOLLES et Mme Michèle MALFANT ) et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Norbert BERNARD, Thierry ASTRUC et Mme Pascale NOEL).
- 33- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe Auberge de Chanteuges :** adoptée à 44 pour, 0 contre, 24 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Gisèle RASPAIL (Cronce), Gisèle PABIOU et son pouvoir Yves ATTARD, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Magalie MISSONNIER, Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, Marie-Claude COUFORT et Michèle MALFANT. MM. Didier HANSMETZGER, Pascal CHASSEFEYRE, Norbert BERNARD, Thierry ASTRUC, Jean-François BLANC, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Nicolas VIGIER, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 8 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Louis PORTAL, Michel BECKERT (pouvoir donné à M. Gérard BEAUD), Gérard BELIN, Jean-Michel DURAND, Christian CHAZELET, Mmes Caroline SAHUC et son pouvoir Mme Anne-Lise JAMON, Chantal FARIGOULE).
- 34- Vote du compte de gestion 2021 de la pépinière photovoltaïque à Chanteuges :** adoptée à 74 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET).
- 35- Compte Administratif 2021 Budget annexe Photovoltaïque Pépinière :** adoptée à 73 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 n'a pas pris part au vote (M. Gérard BELIN).

- 36- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe Pépinière Photovoltaïque à Chanteuges** : adoptée à 76 pour, 0 contre et 0 abstention.
- 37- **Vote du compte de gestion 2021 du Budget annexe de la microcentrale hydroélectrique à Chanteuges** : adoptée à 71 pour, 1 contre (M. Franck NOEL-BARON (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUET)), 3 abstentions (M. Alain GARNIER, Mme Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET).
- 38- **Compte Administratif 2021 Budget annexe Centrale Hydroélectrique à Chanteuges** : adoptée à 59 pour, 2 contre (M. Franck NOEL BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET) et Mme Marie-Claude COUFORT) et 13 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD, M. Jean-Pierre BOUET, Mme Lydie BERTONI, Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE, M. Alain GARNIER, M. Christian CHAZELET, Mme Pascale NOEL et M. Jean-Marc CUBIZOLLES).
- 39- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe centrale hydroélectrique à Chanteuges** : adoptée à 59 pour, 1 contre (M. Franck NOEL BARON (pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUET)), 16 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD, Chantal FARIGOULE, Lydie BERTONI, Magalie MISSONNIER, Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE et Marie-Claude COUFORT, MM. Jean-Pierre BOUET, Nicolas VIGIER, Alain GARNIER, Christian CHAZELET, Jean-Marc CUBIZOLLES).
- 40- **Vote du compte de gestion 2021 de la ZI des Rives du Haut-Allier (Rougeac-Saint Georges d'Aurac)** adoptée à 74 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Alain GARNIER) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET)
- 41- **Compte Administratif 2021 Budget annexe ZI des Rives du Haut Allier** adoptée à 70 pour, 0 contre, 4 abstentions (Mme Nathalie BOUDOUL, M. Nicolas VIGIER, M. Alain GARNIER et Mme Marie-Claude COUFORT)
- 42- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe ZI des Rives du Haut-Allier (Rougeac-Saint Georges d'Aurac)** : adoptée à 72 pour, 0 contre, 1 abstention (Mme Nathalie BOUDOUL) et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON, André DORIER et Joël PLANTIN).
- 43- **Débat d'orientation budgétaires 2022**
- 44- **Modification de membres titulaires de la CLECT** : adoptée à 75 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Marie Andrée PERREY).
- 45- **Signature d'une convention de transfert du Compte Epargne Temps de Mme Lucie BALDINI à l'occasion de sa mutation à la Communauté de Communes Brioude Sud-Auvergne** : adoptée à 74 pour, 0 contre, 0 abstention et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Patrick FLINOIS et Joël PLANTIN).
- 46- **Création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent petite enfance à temps non complet de 24.50 h hebdomadaire suite à un accroissement temporaire d'activité** : adoptée à 73 pour, 0 contre, 0 abstention et 3 n'ont pas pris part au vote (Mme Marie Christine DELABRE et son pouvoir Mme Nathalie RAMBOURDIN et M. Patrick FLINOIS).
- 47- **Régime des astreintes** : adoptée à 73 pour, 0 contre, 0 abstention, et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Jacky DELIVERT et Guy LAFOND et Mme Martine PAYS).
- 48- **Autorisation pour la signature d'une convention de prestation de services avec les Ateliers de la Bruyère** : adoptée à 75 pour, 0 contre, 0 abstention, et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Chantal FARIGOULE).
- 49- **Demande de subvention pour l'achat de matériels pour le Chantier d'Insertion** : adoptée à 74 pour, 0 contre, 0 abstention, et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Philippe MOLHERAT et son pouvoir M. Paul TORRENT).
- 50- **Validation du montant FSE (Fonds Social Européen) 2022 des chantiers d'insertion** : adoptée à 75 pour, 0 contre et 1 abstention (M. Thierry ASTRUC).
- 51- **Modification du tarif journalier de l'Atelier Chantier d'Insertion à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2022 et tarification au forfait des travaux de second œuvre** : adoptée à 66 pour, 2 contre (Mme Karine CROS et son pouvoir M. Robert BESSE), 6 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Lydie BERTONI, Magalie MISSONNIER, MM. Alain CUSSAC, Hervé ROMAGON, Jean-Marc CUBIZOLLES) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Norbert BERNARD et Thierry ASTRUC).
- 52- **Lancement du dispositif d'aide à la mobilité " Loc'Action " et validation des tarifs de la flotte de véhicules** : adoptée à 73 pour, 0 contre, 0 abstention et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON, Thierry ASTRUC et Gérard BELIN)
- 53- **Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier** : adoptée à 75 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 n'a pas pris part au vote (M. Alain TAVENARD DEPHIX).
- 54- **Contrat Territoire Lecture (CTL) des Rives du Haut-Allier 2022-2023-2024** : adoptée à 75 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 n'a pas pris part au vote (M. Gérard BELIN).
- 55- **Attribution du marché de travaux pour la Maison France Services (MFS) à Langeac** : adoptée à 69 pour, 0 contre, 3 abstentions (MM. Christophe BRUGEROLLE, Alain GARNIER et Mme Lydie BERTONI) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Christian DAUPHIN, Jean-Paul FAGHEON, Jean-Marc CUBIZOLLES et Mme Marie-Claude COUFORT)
- 56- **Validation du plan de financement de la Maison France Services (MFS) à Langeac** : adoptée à 72 pour, 0 contre, 2 abstentions (MM. Christophe BRUGEROLLE et Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON et Jean-Marc CUBIZOLLES).
- 57- **Manifestation Marque Employeur CCRHA** : adoptée à 41 pour, 5 contre (MM. Mathieu FLANDIN, Jean-Paul FAGHEON et Alain GARNIER, Mmes Chantal FARIGOULE et Lydie BERTONI), 28 abstentions (Mmes Séverine EYNARD, Nathalie BOUDOUL, Annie PAGE, Gisèle RASPAIL (Cronce), Gisèle PABIOU et son pouvoir M. Yves ATTARD, Martine PAYS, Eliane CHANY, Magalie

MISSONNIER et Karine CROS. MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Didier HANSMETZGER et son pouvoir Mme Anne-Marie BRUN, Pascal CHASSEFEYRE, Pascal BISCARAT, Maurice LAC, Christophe BRUGEROLLE, Jean-François BLANC, Loïc SICARD, Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Franck NOEL-BARON, Loïc TRONCHERE, Nicolas VIGIER, Alain CUSSAC, Hervé ROMAGON, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLETT et Jean-Marc CUBIZOLLES et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Robert BESSE (pouvoir donné à Mme Karine CROS) et Michel AUBAZAC).

**58- Subvention à l'acquisition d'un vélo électrique :** adoptée à 72 pour, 1 contre (M. Jean-Paul FAGHEON), 1 abstention (Mme Lydie BERTONI) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Gisèle RASPAIL (Cronce) et M. Thierry ASTRUC).

M. Alain Garnier a demandé que les débats soient retranscrits de manière plus fidèle dans le compte-rendu du conseil. La délibération a été adoptée à 74 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT) et 1 abstention (M. Thierry GARNIER).

## **2022-02-02 : Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de Communes**

**Rapporteur M. Gérard BEAUD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-5211-10, Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard BEAUD, Président de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier, rend compte des décisions prises en application de l'article L2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération N°2020-06-04 du 3 Novembre 2020,

### **Décision n°40-2022 du 24 mars 2022 : Commission Aménagements, travaux, déchets, GEMAPI, eau et assainissement**

Il a été décidé de signer pour les travaux de la déchèterie à Saugues, un avenant n°1 avec Exbrayat Romain pour le lot 9 : carrelage/faïence de + 1 082 € HT relatif à des surfaces à carrelé plus importantes et un avenant n°2 avec l'entreprise Galtier pour le lot 1 : terrassement de - 1116 € HT pour une plus-value en matière de réseaux eaux usées et AEP et une moins-value pour une diminution du nombre de blocs nécessaires.

### **Décision n° 41-2022 du 4 avril 2022 : Commission Service Enfance, Jeunesse et Transports Scolaires**

Il a été décidé la signature de conventions d'objectifs fixant les modalités de partenariat et de financement dans le cadre des six lots attribués du marché relatif à l'organisation et de la gestion des ALSH Extra & Péricolaires sur les années 2022, 2023 et 2024. Ces conventions concernent des mises à disposition de locaux, de personnels (municipaux), de prestations (entretiens, repas) ou encore la valorisation de charges.

Ces conventions peuvent être cosignées avec des EPCI du territoire (Communes, Département), des établissements scolaires (écoles élémentaires ou maternelles, collèges) qu'ils soient privés ou publics ainsi que des associations partenaires (Association "Ville Auvergne", Association les "Pieds à Terre", Association "Mazeyrat 1000 Pattes").

Le Conseil Communautaire ;

**PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de communes au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION**

## **2022-02-03 : Vote des taux pour la fiscalité 2022**

**Rapporteur M. Jean-Louis PORTAL**

Vu l'arrêté préfectoral N°DIPPAL/B3/2016/256 en date du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, conformément à l'article L.5211-51 du CGCT

Vu l'état fiscal n°1259 FPU transmis par les services de l'Etat le 21 Mars 2022,

Vu le DOB 2022 présenté au conseil communautaire du 10 Mars 2022

Vu la commission des finances en date du 30 mars 2022,

Vu la décision du bureau en date du 6 avril 2022,

Le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes a opté en 2017 pour le régime de droit commun avec un lissage de taux des impôts ménage (TH, TF, FFNB) et entreprise (CFE) sur une période de 12 ans.

La réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi des finances pour 2020, prévoit notamment le gel des taux intercommunaux de la taxe d'habitation en 2020 à hauteur des taux 2019. Dès lors la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier ne vote pas le taux de taxe d'habitation en 2022.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2022 présenté lors du conseil communautaire du 10 Mars 2022 il n'a pas été envisagé de procéder à une augmentation des taux de fiscalité locale pour 2022.

Cependant, vu l'inflation actuelle (environ 5.7%) et la hausse des prix, vu la proposition de la commission des finances en date du 30 mars 2022, vu la décision du bureau en date du 6 avril dernier, le Président propose au conseil communautaire d'augmenter les taux 2022.

Aussi, le Président propose les taux 2022 suivants :

- Taxe foncière (TF) : 2.62 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 16.16 %
- cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26.50 %

M. Alain Garnier indique qu'il votera contre cette proposition car cette hausse de la fiscalité va s'ajouter à la hausse des prix actuelles et va accentuer les difficultés pour les habitants.

M. Beaud insiste sur le fait que l'impact sera limité sur les habitants. Il propose d'augmenter la fiscalité petit à petit et pas d'un coup. Il a également rappelé le lissage des taux qui s'applique sur chacune des communes pendant 12 ans et ce depuis 2017.

M. Gilles Ruat a demandé pourquoi les communes n'avaient pas été prévenues de cette proposition afin qu'elles soient en mesure d'anticiper cette hausse. M. Beaud répond que tant que la délibération n'est pas votée, il est difficile de communiquer.

M. Jean Paul Fagheon demande où en est la révision des bases annoncée par l'Etat. M. Beaud indique que la réforme sera engagée pour 2023.

Après débat et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

**ADOPTE** pour l'année 2022 les taux suivants :

- Taxe Foncière (TF) : 2,62%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 16.16 %
- Cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26.50 %

La délibération a été adoptée à 47 pour, 18 contre (MM. René SOULIER, Norbert BERNARD, Jean-François BLANC, Nicolas VIGIER et son pouvoir Denis GAILLARD, André DORIER, Alain GARNIER, Gilles RUAT, Yves ATTARD et son pouvoir Serge ROCHER. Mme Sandrine ROUX et son pouvoir M. Jérôme SAUVANT, Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN, Mmes Lydie BERTONI, Karine CROS, Agnès JEAN et Pascale NOEL), 10 abstentions (MM. Alain CHATEAUNEUF, Philippe MONPLOT, Roland DEBERLE, Christophe BRUGEROLLE et son pouvoir Mme Marie-Andrée PERREY, Mmes Nathalie VIZADE et son pouvoir Mme Jessica COUDERT, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT et Michèle Malfant) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Madeleine ROMEUF).

#### **2022-02-04 : Vote des taux de TEOM pour 2022**

**Rapporteur M. Jean-Louis PORTAL**

Vu l'arrêté préfectoral N°DIPPAL/B3/2016/256 en date du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, conformément à l'article L.5211-51 du CGCT,

Vu l'état fiscal n°1259 TEOM transmis par les services de l'Etat,

Vu la compétence communautaire d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés,

Vu l'état récapitulatif de la participation communautaire établi par le SICTOM Issoire/Brioude au titre de 2022,

Vu l'état récapitulatif de la participation communautaire établi par le SICTOM des Monts du Forez au titre de 2022,

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier doit voter les taux différenciés de TEOM pour le secteur géographique dont les communes sont collectées par le SICTOM Issoire/Brioude et pour le secteur géographique dont les communes sont collectées par le SICTOM Des Monts du Forez.

Pour 2022, le produit appelé par le SICTOM Issoire/Brioude pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur géographique concerné par le SICTOM Issoire/Brioude est de 1 789 711.25€. Le taux moyen sera pour 2022 sera de 12.07%.

Pour 2022, le produit appelé par le SICTOM des Monts du Forez pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur géographique concerné par le SICTOM des Monts du Forez est de 83 355.58€. Le taux moyen sera pour 2022 de 15.83%.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

**VOTE** les taux de la TEOM pour 2022 comme suit :

- Pour les communes adhérentes au SICTOM Issoire/Brioude un taux unique de 12.07%
- Pour les communes adhérentes au SICTOM des Monts du Forez un taux unique de 15.83%

La délibération a été adoptée à 67 pour, 4 contre (MM. Jean-François BLANC, Nicolas VIGIER et son pouvoir M. Denis GAILLARD Mme Karine CROS), 5 abstentions (Mme Sandrine ROUX et son pouvoir M. Jérôme SAUVANT, MM. Maurice LAC, Jean-Paul FAGHEON et Robert BESSE).

#### **2022-02-05 : Présentation, débat et vote du Budget Principal 2022**

**Rapporteur M. Jean-Louis PORTAL**

**Section en fonctionnement dépenses : 14 442 228,77 €**

- Charges à caractère général : 3 902 807,25 €
- Charges de personnel : 2 667 472,00 €

- Atténuations de produits : 2 787 305,00 €
- Dépenses imprévues : 00,00 €
- Virement à la section d'investissement : 663 907,19 €
- Opérations d'ordre : 814 758, 33 €
- Autres charges de gestion : 3 462 684,00 €
- Charges financières : 141 295,00€
- Charges exceptionnelles : 2 000,00€
- Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles :0,00€

**Section en fonctionnement recettes : 14 442 228,77 €**

- Résultat de fonctionnement reporté : 2 211 482,76€
- Atténuation de charges : 572 000,00€
- Opération ordre entre section : 124 380,76€
- Produits des services : 411 100,00€
- Impôts et taxes : 7 588 507,25 €
- Dotations, subventions et participations : 3 225 758,00€
- Autres produits de gestion courantes : 308 000,00€
- Produits exceptionnels : 1 000€

**Section en investissement dépenses : 14 035 987,87 €**

- Déficit d'investissement reporté : 0€
- Opération d'ordre transfert entre section :124 380,76€
- Emprunt et dettes : 308 000,00 €
- Immobilisations incorporelles : 167 600,00 €
- Subventions d'équipement versées : 323 500,00 €
- Immobilisations corporelles : 1 152 600,00€
- Immobilisation en cours : 11 532 504,85€
- Autres immobilisations financières : 427 402,26€

**Section en investissement recettes : 14 035 987,87€**

- Excédent antérieur reporté : 1 000 455.12€
- Virement de fonctionnement : 663 907,19 €
- Opération d'ordre transfert entre section : 814 758,33 €
- Opérations patrimoniales : 0€
- Dotations, fonds divers : 3 533 283,02 €
- Subventions d'investissement : 4 856 837,67 €
- Emprunts : 3 150 000,00 €
- Autres immos financières : 16 746,54€

La délibération a été adoptée à 59 pour, 2 contre (Mme Agnès JEAN et M. Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Mme Sandrine ROUX), 14 abstentions (MM. Alain CHATEAUNEUF, Philippe MONPLOT, Christophe BRUGEROLLE et son pouvoir Mme Marie-Andrée PERREY, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIQU, Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Yves ATTARD et son pouvoir Serge ROCHER et Alain GARNIER, Mmes Karine CROS, Pascale NOEL et Madeleine ROMEUF) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Lydie BERTONI)

**2022-02-06 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 ZAE Chambaret**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 454 699.48€  
 Section en fonctionnement recettes : 454 699.48€  
 Section en investissement dépenses : 367 481.16€  
 Section en investissement recettes : 367 481.16€

La délibération a été adoptée à 72 pour, 0 contre, 4 abstentions (MM. Alain CHATEAUNEUF, Gilles RUAT et son pouvoir M. Jean-Pierre BOUET Mme Karine CROS)

**2022-02-07 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 ZI des Rives du Haut Allier**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 2 204 100,00 €  
 Section en fonctionnement recettes : 2 204 100,00 €  
 Section en investissement dépenses : 2 249 745,00 €  
 Section en investissement recettes : 2 249 745,00 €

La délibération a été adoptée à 68 pour, 2 contre (MM. Alain Garnier et Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Mme Sandrine ROUX), 5 abstentions (MM. René SOULIER, Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Mmes Karine CROS et Pascale NOEL) et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Eliane CHANY).

#### **2022-02-08 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 Multiple Rural de Villeneuve d'Allier**

##### **Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 32 354,13 €  
Section en fonctionnement recettes : 32 354,13 €  
Section en investissement dépenses : 15 180,46 €  
Section en investissement recettes : 15 180,46 €

La délibération a été adoptée à 67 pour, 2 contre (Mme Lydie BERTONI et M. Alain GARNIER), 6 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER, Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Mmes Gisèle RASPAIL (Cronce), Agnès JEAN et Pascale NOEL) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Mme Karine CROS).

#### **2022-02-09 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 Pôle d'Artisanat d'Art à Saint-Ilpize**

##### **Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 669,00 €  
Section en fonctionnement recettes : 669,00 €  
Section en investissement dépenses : / €  
Section en investissement recettes : / €

La délibération a été adoptée à 73 pour, 0 contre, 0 abstention et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN et Mme Karine CROS)

#### **2022-02-10 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 Boulangerie d'Ally**

##### **Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 18 732.91€  
Section en fonctionnement recettes 18 732.91€  
Section en investissement dépenses : 13 487.13 €  
Section en investissement recettes : 14 030.65 €

La délibération a été adoptée à 65 pour, 3 contre (MM. Jean-François BLANC et Alain GARNIER et Mme Karine CROS), 8 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU, Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Yves ATTARD et son pouvoir Serge ROCHER et Mme Agnès JEAN)

#### **2021-02-11 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 MARPA de Lavoûte-Chilhac**

##### **Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 130 257,42 €  
Section en fonctionnement recettes : 130 257,42 €  
Section en investissement dépenses : 62 133,80€  
Section en investissement recettes : 62 133,80€

M. Alain Garnier a demandé si la MARPA avait retrouvé une santé financière en 2022. M. Portal a répondu qu'une nouvelle grille tarifaire était à l'étude. M. Beaud a précisé les nombreux changements effectués dans le cadre du fonctionnement.

La délibération a été adoptée à 65 pour, 3 contre (Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN et M. Alain GARNIER), 4 abstentions (MM. René SOULIER et Serge ROCHER (pouvoir donné à M. Yves ATTARD) Mmes Agnès JEAN et Marie-Claude COUFORT) et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Mme Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Joël PLANTIN, Mme Laurence CUBIZOLLES et M. Yves ATTARD).

#### **2022-02-12 Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 ZAE Lachamp à Saugues**

##### **Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 336 821,11 €  
Section en fonctionnement recettes : 336 821,11 €  
Section en investissement dépenses : 567 953,48 €  
Section en investissement recettes : 567 953,48 €



La délibération a été adoptée à 52 pour, 6 contre (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Alain GARNIER, Mmes Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN, Agnès JEAN et 13 abstentions (MM. René SOULIER, Roland DEBERLE, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU, Nicolas VIGIER et son pouvoir Denis GAILLARD, Hervé ROMAGON, Guy LAFOND et Jean-Marc CUBIZOLLES, Mme Gisèle RASPAIL (Cronce), Lydie BERTONI, Martine PAYS, et Pascale NOEL et 5 qui n'ont pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Maurice LAC et Alain BESSON et Mme Karine CROS)

### **2022-02-13 Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 Ordures Ménagères Pays de Saugues**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 735 464,20 €  
Section en fonctionnement recettes : 735 464,20 €  
Section en investissement dépenses : 645 959,90 €  
Section en investissement recettes : 645 959,90 €

La délibération a été adoptée à 65 pour, 0 contre 5 abstentions (MM. Jean-François BLANC, Yves ATTARD et son pouvoir Serge ROCHER, Alain GARNIER, et Mme Lydie BERTONI) et 6 n'ont pas pris part au vote (MM. Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU, Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET et Robert BESSE et Mme Karine CROS)

### **2022-02-14 Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 Auberge de Pays de Chanteuges**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 267 428,50 €  
Section en fonctionnement recettes : 267 428,50 €  
Section en investissement dépenses : 127 113,03 €  
Section en investissement recettes : 127 113,03 €

Mme Sandrine Roux a demandé où en était l'achat du fonds de commerce par les locataires actuels. M. Beaud a répondu que le dossier était en cours de négociation.

La délibération a été adoptée à 65 pour, 2 contre (MM. Alain GARNIER et Jean-Marc CUBIZOLLES), 9 abstentions (MM. René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Maurice LAC, Thierry ASTRUC, Nicolas VIGIER et son pouvoir Denis GAILLARD, Jean-Paul FAGHEON, Hervé ROMAGON et Mme Martine PAYS).

### **2022-02-15 Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 Photovoltaïque Pépinière de Chanteuges**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Section en fonctionnement dépenses : 13 796,53 €  
Section en fonctionnement recettes : 33 840,12 €  
Section en investissement dépenses : 8 816,43 €  
Section en investissement recettes : 20 242,35 €

La délibération a été adoptée à 76 pour.

### **2021-02-16 Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2022 Centrale Hydroélectrique de Chanteuges**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Mme Sandrine ROUX a demandé que cette délibération soit votée au scrutin secret. Le Président précise alors qu'il est nécessaire de motiver cette demande.

Elle motive sa demande par plusieurs raisons :

- Elle souhaiterait un débat en conférence des Maires et/ou en conseil communautaire
- Elle précise que la commune de Chanteuges s'opposera au projet de microcentrale pour plusieurs raisons : la première étant une raison financière puisque le projet ne sera pas rentable avant 25 ans mais aussi à cause du changement de cadre de vie qu'impliquera le projet.

Le Président a répondu que le choix fait a été de suspendre tous travaux depuis le 1<sup>er</sup> contentieux. Dès lors, il convient d'attendre les différents résultats juridiques. Il annonce que ce projet sera discuté à nouveau devant le conseil communautaire avec ses nouveaux élus pour qu'un même niveau d'information soit donné en même temps à tous. Les échanges doivent se faire dans le cadre des commissions et conseils communautaires, rappelant que les commissions sont un lieu de proposition et le conseil un lieu de décision.

M. Alain Chateauneuf explique que ce projet est fait pour produire avant tout de l'énergie à moindre coût.

Sur 62 présents, 60 ont exprimé leur vote : 30 pour, 27 contre et 3 abstentions.

Cette délibération a donc été votée au scrutin secret.

Section en fonctionnement dépenses : 76 806,80€

Section en fonctionnement recettes : 76 806,80 €

Section en investissement dépenses : 614 165,45 €

Section en investissement recettes : 614 165,45 €

La délibération a été adoptée à 35 pour, 22 contre, 14 abstentions et 5 n'ont pas pris part au vote

## **2022-02-17 Autorisation pour virement des crédits en Fonctionnement et en Investissement**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Monsieur Le Président expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le Budget Principal ainsi que les Budgets Annexes.

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet la nomenclature M57 donne possibilité pour l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil communautaire le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Monsieur Le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

La délibération a été adoptée à 67 pour, 0 contre, 2 abstentions (MM Maurice LAC et Alain GARNIER), 7 n'ont pas pris part au vote (M Didier HANSMETZGER, Mmes Patricia BARLIER, Karine CROS, Agnès JEAN, Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Joël PLANTIN et Laurence CUBIZOLLES).

## **2022-02-18 Constitution de provisions pour dépréciation des comptes de tiers au budget annexe du Multiple Rural de Villeneuve d'Allier**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 qui prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le taux minimum de provisions pour créances douteuses est de 15%.

Le Président propose de constituer une provision d'un montant de 5 835 €.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

AUTORISE la constitution de provisions pour créances pour un montant de 5 835 € au budget annexe du Multiple Rural de Villeneuve d'Allier.

AUTORISE l'inscription des écritures au budget annexe du Multiple Rural de Villeneuve d'Allier.

La délibération a été adoptée à 62 pour, 0 contre, 3 abstentions (Mmes Gisèle RASPAIL (CRONCE), Karine CROS et M. Jean-François BLANC) et 11 n'a pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU, Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Mmes Chantal FARIGOLE et son pouvoir M. Michel BRUN, Agnès JEAN, Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Joël PLANTIN et Laurence CUBIZOLLES).

**2022-02-19 Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à avancement de grade**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

**Vu** le Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation,

**Vu** le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

**Vu** le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

**Vu** la délibération n° 2019-01-13 portant détermination d'un ratio d'avancement de grade validée par le conseil communautaire du 12 mars 2019,

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date de 7 juin 2021 portant création des lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade,

**Vu** l'arrêté n° 65 en date du 7 juin 2021 portant création des lignes directrices de gestion de la collectivité,

**Vu** le tableau des agents promouvables – Avancements de grade 2021,

**Vu** l'arrêté n°2020-102 du CDG 38 en date du 21 septembre 2020, extrait de la liste d'aptitude de l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe,

Le Président rappelle qu'il peut proposer aux agents l'avancement de grade appuyant sa décision sur les points suivants :

- la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
- la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade
- la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Le Président propose de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**ACCEPTE** la création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe, cat. C, à temps complet (avancement de grade suite obtention examen professionnel) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,

**AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs.

**AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général.

La délibération a été adoptée à 66 pour et 10 n'ont pas pris part au vote (MM. Didier HANSMETZGER, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU, Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Mmes Agnès JEAN, Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Joël PLANTIN et Laurence CUBIZOLLES).

À 21h54, Mmes Agnès JEAN, Madeleine ROMEUF et Laurence CUBIZOLLES ainsi que M. Franck NOEL-BARON ont quitté la séance.

**2022-02-20 Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 30h hebdomadaires suite à avancement de grade**

**Rapporteur Jean-Louis PORTAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

**Vu** le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

**Vu** le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

**Vu** la délibération n° 2019-01-13 portant détermination d'un ratio d'avancement de grade validée par le conseil communautaire du 12 mars 2019,

**Vu** le tableau des agents promouvables – Avancements de grade 2021,

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date de 7 juin 2021 portant création des lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade,

**Vu** l'arrêté n° 65 en date du 7 juin 2021 portant création des lignes directrices de gestion de la collectivité,

Le Président rappelle qu'il peut proposer aux agents l'avancement de grade appuyant sa décision sur les points suivants :

- la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
- la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade
- la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Le Président propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**ACCEPTE** la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe, cat. C, à temps non complet de 30 h hebdomadaires (avancement de grade) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,

**AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs.

**AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général.

La délibération a été adoptée à 66 pour et 10 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain CHATEAUNEUF, Gérard BEAUD, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU, Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Mmes Agnès JEAN, Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Joël PLANTIN et Laurence CUBIZOLLES)

**2022-02-21 Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet suite à avancement de grade.**

**Rapporteur Jean Louis PORTAL**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

**Vu** le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

**Vu** le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

**Vu** le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

**Vu** la délibération n° 2019-01-13 portant détermination d'un ratio d'avancement de grade validée par le conseil communautaire du 12 mars 2019,

**Vu** le tableau des agents promouvables – Avancements de grade 2021,

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique en date de 7 juin 2021 portant création des lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade,

**Vu** l'arrêté n° 65 en date du 7 juin 2021 portant création des lignes directrices de gestion de la collectivité,

Le Président rappelle qu'il peut proposer aux agents l'avancement de grade appuyant sa décision sur les points suivants :

- la valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
- la capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade
- la responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Le Président propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**ACCEPTE** la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1ère classe, cat. C, à temps complet (avancement de grade) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,

**AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs.

**AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général.

La délibération a été adoptée à 68 pour et 8 n'ont pas pris part au vote (MM. Gérard BEAUD, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU, Mmes Eliane CHANY, Agnès JEAN, Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Joël PLANTIN et Laurence CUBIZOLLES)

**2022-02-22 Convention pour la gestion du fonctionnement de la Halle des sports « Pierre Chany » à Langeac et mise à disposition de personnel communal**

**Rapporteur Jacky DELIVERT**

**Vu** les compétences exercées par la Communauté de communes en matière de gestion d'équipements sportifs,

**Vu** les propositions de la commission Communication-Culture-Loisirs-Sport-Tourisme,

**Vu** les propositions du bureau,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que La Communauté de communes est propriétaire de la Halle des sports « Pierre Chany » sur la Commune de Langeac, accolée au gymnase « Pierre Chany ». Depuis l'origine de la construction de la Halle, la gestion des deux équipements est coordonnée compte tenu de leur juxtaposition et de leur forte interaction, à raison des activités, animations et événements qui s'y déroulent.

La Communauté de communes souhaite continuer à confier la gestion du fonctionnement de la Halle des sports en prestations de service à la Commune de Langeac qui assure déjà l'exploitation du gymnase, pour 3 ans. Gardiennage et nettoyage de la Halle des sports seront effectués par un agent communal mis à disposition sur la base de 19h50 par semaine, soit 841,25h par an renouvelable.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

**VALIDE** ces dispositions,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions s'y rapportant.

La délibération a été adoptée à 61 pour, 0 contre et 5 abstentions (Mme Lydie BERTONI, MM. Nicolas VIGIER et son pouvoir Denis GAILLARD, Jean-Paul FAGHEON et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 10 n'ont pas pris part au vote (MM. Pascal BISCARAT, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU, Jean-Pierre BOUET (pouvoir donné à Gilles RUAT) et Robert BESSE, Mmes Karine CROS, Agnès JEAN, Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Joël PLANTIN et Laurence CUBIZOLLES).

## **2022-02-23 Nouvelle attribution du marché de travaux pour les lots 7 et 8 de France Services à Langeac**

**Rapporteur Gérard BELIN**

Vu la compétence de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier en matière de MSAP : Maison de Services au Public,  
Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à la l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les projets de MSAP,

Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-08 relative à la validation du plan de financement – Maison des services au public – Langeac,

Vu la délibération du 22 novembre 2019 N° 2019.06.17 relative à la validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de Maison France Services (MFS) à Langeac,

Vu la délibération du 17 décembre 2019 N°2019.07.12 relative à l'avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération N°2020-06-12 du 3 novembre 2020 relative à la validation de l'APD et signature de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2021,

Vu la délibération N°2021-07-03 du 16 décembre 2021 relative à l'attribution partielle du marché de travaux

Vu la délibération N°2022-01-51 du 10 mars 2022 relative à la validation du plan de financement

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 février 2022,

Vu la délibération N°2022-01-55 du 10 mars 2022 relative à l'attribution du marché de travaux

Vu la délibération N°2022-01-56 du 10 mars 2022 relative à la validation du plan de financement

Le Président rappelle la répartition en 19 lots de la consultation du marché de travaux de France Services de Langeac.

Lors du conseil du 16 décembre 2021, 7 lots avaient été attribués, 7 lots en négociation et 5 lots avaient été classés infructueux.

Lors du conseil du 10 mars 2022, les 12 autres lots avaient été attribués.

Depuis, les offres des lots 7 et 8 ont évolué dû à la conjoncture actuelle de la hausse du prix de l'acier. C'est pourquoi, le montant acté le 10 mars est revu à la hausse pour le lot 7. En revanche, pour le lot 8, une optimisation du marché a permis de minimiser le coût en choisissant des fournitures de cloisons vitrée standard.

Les offres se traduisent comme suit voir tableau joint.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

**ACCEPTTE** d'annuler la validation de l'attribution des lots 7 et 8 du 10 mars 2022,

**ACCEPTTE** de valider l'attribution du lot 7 avec l'entreprise des Ateliers de chaudronnerie du cantal pour un montant de 215 835 € ht.

**ACCEPTTE** de valider l'attribution du lot 8 avec l'entreprise Métallerie de l'Arzon pour un montant de 87 490 € ht,

**ACCEPTTE** de valider l'option du lot 5 avec l'entreprise Gaillard pour un montant de 4 552.80 € ht,

**AUTORISE** le Président à signer les actes d'engagement et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

La délibération a été adoptée à 58 pour, 4 contre (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Alain GARNIER et Yves ATTARD), 4 abstentions (Mme Lydie BERTONI, MM. Nicolas VIGIER et son pouvoir Denis GAILLARD, Jean-Paul FAGHEON) et 10 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain CHATEAUNEUF, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU, Serge ROCHER (pouvoir donné à Yves ATTARD), Hervé ROMAGON et Jean-Marc CUBIZOLLES, Mme Agnès JEAN, Madeleine ROMEUF et son pouvoir M. Joël PLANTIN et Laurence CUBIZOLLES).

## **2022-02-24 Validation du plan de financement de France Services à Langeac**

**Rapporteur Gérard BELIN**

Vu la compétence de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier en matière de MSAP : Maison de Services au Public  
Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à la l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les projets de MSAP,

Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-08 relative à la validation du plan de financement – Maison des services au public – Langeac,

Vu la délibération du 22 novembre 2019 N° 2019.06.17 relative à la validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de Maison France Services (MFS) à Langeac,

Vu la délibération du 17 décembre 2019 N°2019.07.12 relative à l'avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre  
 Vu la délibération N°2020-06-12 du 3 novembre 2020 relative à la validation de l'APD et signature de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre  
 Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2021,  
 Vu la délibération N°2021-07-03 du 16 décembre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux  
 Vu la délibération N°2022-01-55 du 10 mars 2022 relative à l'attribution du marché de travaux  
 Vu la délibération N°2022-01-56 du 10 mars 2022 relative à la validation du plan de financement

Le Président explique aux Conseillers Communautaires qu'il conviendrait d'adopter un nouveau plan de financement des travaux de France Services à Langeac correspondant au montant des travaux révisés.

Ce projet correspond à la réhabilitation du bâtiment de l'ancien Moulin situé sur l'avenue Danton à Langeac sur 3 niveaux soit une surface de 1 104 m<sup>2</sup> environ avec l'espace dédié à la DDFIP, pour un total de travaux HT de 1 328 426.01 € HT avec 141 477.37 € HT de maîtrise d'œuvre soit un total de **1 469 903.38 € HT** afin d'y installer :

**1<sup>er</sup> niveau de 364 m<sup>2</sup>** : locaux de 197 m<sup>2</sup> destinés à la MFS (aide au numérique, bureaux d'accueil des partenaires, salle visio-conférence, espace de co-working) et les locaux dédiés à la DDFIP de 167 m<sup>2</sup> pour un montant prévisionnel de 200 948.50 € HT + 21 401.02 (travaux + ingénierie) ;

**2<sup>ème</sup> niveau de 368 m<sup>2</sup>** : locaux destinés au siège de la Communauté de communes.

**3<sup>ème</sup> niveau de 372 m<sup>2</sup>** : salle multifonctions et des locaux destinés aux associations et plus particulièrement la Musique (Avant-Garde et Mélodica)

Il convient d'établir un plan de financement sur une assiette de travaux ne comprenant pas les travaux dédiés à la surface de la DDFIP car un loyer sera perçu.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles en euros HT		Recettes prévisionnelles en euros HT		
				%
Travaux avec options	1 127 477,51 €	DSIL 2019	188 136,00 €	15,08%
Maîtrise d'œuvre (10,65 %)	120 076,35 €	Région	400 000,00 €	32,06%
		Département	409 850,00 €	32,85%
Rappel Travaux + Moe pour DGFIP 222 349,52 euros ht		Autofinancement CCRHA	249 567,86 €	20,00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 247 553,86 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 247 553,86 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

**VALIDE** le plan de financement tel que présenté et annule celui du 10 mars 2022,

**DELIBERE** pour solliciter la subvention auprès du Département,

**AUTORISE** M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

La délibération a été adoptée à 58 pour, 1 contre (M. Alain GARNIER), 7 abstentions (MM. Alain CHATEAUNEUF, Gilles RUAT et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Jean-Paul FAGHEON, Yves ATTARD et son pouvoir Serge ROCHER, Mme Lydie BERTONI) et 10 n'ont pas pris part au vote (MM. Bernard VISSAC, Joseph VISSAC, Franck NOEL-BARON et son pouvoir Gisèle PABIU et Jean-Marc CUBIZOLLES, Mmes Karine CROS, Agnès JEAN, Madeleine ROMEUF et son pouvoir Joël PLANTIN, Laurence CUBIZOLLES).

**La séance est levée à 23h.**

**Signatures :**

**Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier**

M. Gérard BEAUD



**Le Secrétaire de séance**

Mme Marie Christine DELABRE


